



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

syndicats

Question au Gouvernement n° 2468

Texte de la question

ACCORD DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Jacques-Alain Bénisti, pour le groupe UMP.

M. Jacques-Alain Bénisti. Monsieur le ministre de la fonction publique, jeudi dernier, après des heures de négociations difficiles, vous avez signé un accord décisif avec les syndicats de la fonction publique. (*" Très bien ! " sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Les agents de l'État ou de la fonction publique hospitalière ne sont pas les seuls concernés : ceux de la fonction publique territoriale vont aussi bénéficier de ces avancées majeures.

M. Bernard Roman. Lesquelles ?

M. Jacques-Alain Bénisti. Cela montre que, lorsque chacun accepte de s'asseoir autour d'une table, on peut toujours répondre aux préoccupations sociales ou salariales.

M. Jacques Desallangre. Avec les budgets des collectivités territoriales !

M. Jacques-Alain Bénisti. Je tiens donc à rendre hommage à votre sens du dialogue (*" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) face au doléances légitimes de quelque 6 millions de nos compatriotes.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère du dialogue social. C'est bien ce qui a permis l'accord de jeudi dernier, le premier en son genre depuis huit ans. Il s'agit, d'après les spécialistes de la fonction publique dont je fais partie, d'une avancée considérable, qui augure bien du grand projet de loi sur la modernisation de la fonction publique qu'avec Brice Hortefeux vous nous présenterez dans quelques semaines. Le droit individuel à la formation continue en sera le socle et les freins à l'évolution des carrières y seront levés.

Si les fonctionnaires sont aujourd'hui rassurés quant aux principales mesures statutaires et sociales, qui vont sensiblement améliorer leur condition, (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Albert Facon. C'est de la provocation !

M. Jacques-Alain Bénisti.... il n'en va pas de même de l'évolution de leur pouvoir d'achat. Êtes-vous en mesure, monsieur le ministre, de les rassurer sur ce point ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

M. Christian Jacob, *ministre de la fonction publique*. Comme vous l'avez souligné, un pas très important a en effet été franchi : depuis huit ans, il n'y avait pas eu d'accord signé dans la fonction publique.

À la demande du Premier ministre, nous avons voulu partir des aspirations concrètes des fonctionnaires et sortir des dogmes à cause desquels tous les gouvernements - de gauche comme de droite - avaient échoué depuis huit ans. Par ces mesures concrètes, nous nous sommes efforcés de répondre à trois problèmes.

Le premier est le déroulement des carrières. Les fonctionnaires se demandaient en effet comment retrouver des perspectives en la matière.

À cet égard, voici quelques-unes des réponses très précises que nous apportons.

Pour les fonctionnaires de catégorie C, l'indice terminal est revalorisé, ce qui se traduira par une augmentation de 100 euros par mois. Il fallait aussi donner à ces mêmes fonctionnaires de catégorie C la possibilité de passer en catégorie B : nous doublons le nombre des agents qui seront ainsi promus.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique. Quant aux fonctionnaires de catégorie B qui sont aujourd'hui en haut de grille, donc sans évolution possible, nous leur accordons un régime indemnitaire annuel de 400 euros par mois.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique. Pour ceux qui sont dans la catégorie A, ce sera 700 euros.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique. Au-delà de la revalorisation des carrières, nous avons travaillé à améliorer les conditions de vie personnelles et familiales de chacun des fonctionnaires, en les faisant bénéficier du CESU, le chèque emploi service universel, ce qui revient à réduire de 40 à 60 % les frais de garde d'enfants.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre de la fonction publique. Pour les plus jeunes, nous généralisons à l'ensemble du pays une indemnité d'installation qui était jusqu'à présent réservée à deux régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France.

Sur le plan salarial, enfin, entre le 1er février 2006 et le 1er février 2007, un point d'augmentation d'indice sera accordé à tous les fonctionnaires. Voilà qui répond aux préoccupations sur le pouvoir d'achat.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Maxime Gremetz. Quels syndicats ont signé l'accord ?

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2468

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er février 2006